



CONSOLIDATION ADMINISTRATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 3 6



**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 836 300 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RESTAURATION DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON DU
MEUNIER AU MOULIN LÉGARÉ**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 836 300 \$ pour des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil est autorisé à exécuter des travaux de restauration de l'extérieur de la maison du meunier au Moulin Légaré, suivant des estimations préparées par Martine Massé, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 28 janvier 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A-1 ».

(Résolution 2021-02-066 du 8 février 2021)

3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 836 300 \$ pour les fins du présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 836 300 \$ sur une période de quinze (15) ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



DOSSIER: B-30.30
DATE: 2021-01-28

**Règlement 1936
Annexe A-1**

Moulin Légaré

**Maison du meunier
Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment**

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Coûts directs (incluant travaux et frais de laboratoire)	Imprévus 6.0%	Honoraires Professionnels	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 6.0%	TOTAL BRUT
Division 1 - Conditions générales	67 993.20\$	4 079.59\$		3 594.63\$	4 079.59\$	79 747.01\$
Division 2 - Conditions existantes	15 483.60\$	929.02\$		818.58\$	929.02\$	18 160.21\$
Division 6 - Bois, plastiques et composites	118 153.33\$	7 089.20\$		6 246.47\$	7 089.20\$	138 578.20\$
Division 7 - Isolation thermique et étanchéité	108 654.48\$	6 519.27\$		5 744.29\$	6 519.27\$	127 437.31\$
Division 8 - Ouvertures et fermetures	245 044.80\$	14 702.69\$		12 954.91\$	14 702.69\$	287 405.08\$
Division 32 - Aménagements extérieurs	20 196.00\$	1 211.76\$		1 067.71\$	1 211.76\$	23 687.23\$
Frais d'admin. et profit de l'entrepreneur (15%)	86 328.81\$	5 179.73\$		4 563.99\$	5 179.73\$	101 252.26\$
Honoraires professionnels en architecture			57 180.00\$	2 851.85\$		60 031.85\$
TOTAL :	661 854.22\$	39 711.25\$	57 180.00\$	37 842.43\$	39 711.25\$	836 300.00\$

Martine Massé

Martine Massé, ing.
Directrice, Service du Génie

Consolidation administrative
Règlement 1936
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ANNEXE A-1 Moulin Légaré Maison du meunier			
TRAVAUX : Moulin Légaré - Maison du meunier Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment			DOSSIER : B-30.30 DATE : 2021-01-28			
RUES :			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	Division 1 - Conditions générales					66 660.00 \$
B	Division 2 - Conditions existantes					15 180.00 \$
C	Division 6 - Bois, plastiques et composites					115 836.60 \$
D	Division 7 - Isolation thermique et étanchéité					106 524.00 \$
E	Division 8 - Ouvertures et fermetures					240 240.00 \$
F	Division 32 - Aménagements extérieurs					19 800.00 \$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	564 240.60 \$

Consolidation administrative
Règlement 1936
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ANNEXE A-1 Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment Moulin Légaré			
TRAVAUX : Moulin Légaré - Maison du meunier			DOSSIER : B-30.30 DATE : 2021-01-28			
RUES :			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>Division 1 - Conditions générales</u>					
A-1	Conditions générales	semaine				25 344\$
A-2	Mobilisation de chantier (roulotte, électricité, etc)	allocation				12 672\$
A-3	Échafaudages	mètre carré				17 820\$
A-4	Protections temporaires	unité				8 580\$
A-5	Conteneur et mise en décharge	unité				2 244\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	66 660.00\$

**Consolidation administrative
Règlement 1936
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ANNEXE A-1 Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment Moulin Légaré			
TRAVAUX : Moulin Légaré - Maison du meunier			DOSSIER : B-30.30 DATE : 2021-01-28			
RUES :			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
B	<u>Division 2 - Conditions existantes</u>					
B-1	Démolition sélective - Parement extérieur	heure				5 386\$
B-2	Démolition sélective - Fenêtres	unité				5 834\$
B-3	Relevé des composants existants	allocation				3 960\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	15 180.00\$

Consolidation administrative
Règlement 1936
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		ANNEXE A-1 Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment Moulin Légaré				
TRAVAUX : Moulin Légaré - Maison du meunier		DOSSIER : B-30.30 DATE : 2021-01-28				
RUES :		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	<u>Division 6 - Bois, plastiques et composites</u>					
C-1	Balcon (structure exclue)	allocation				15 840\$
C-2	Restauration des boiseries	heure				29 172\$
C-3	Restauration des portes	unité				21 120\$
C-4	Matériaux de restauration	allocation				2 640\$
C-5	Allocation pour remplacement du carré de bois	allocation				19 800\$
C-6	Menuiserie	mètre carré				3 927\$
C-7	Restauration des persiennes	unité				23 338\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	115 836.60\$

Consolidation administrative
Règlement 1936
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ANNEXE A-1 Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment Moulin Légaré			
TRAVAUX : Moulin Légaré - Maison du meunier			DOSSIER : B-30.30 DATE : 2021-01-28			
RUES :			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	<u>Division 7 - Isolation thermique et étanchéité</u>					
D-1	Isolants en panneaux	mètre carré				5 940\$
D-2	Système d'étanchéité à l'air	mètre carré				4 950\$
D-3	Bardeaux en bois	mètre carré				2 574\$
D-4	Reprise d'étanchéité de toiture	allocation				4 620\$
D-5	Nouveau revêtement mural extérieur en bois	mètre carré				24 750\$
D-6	Solins et accessoires en tôle	mètre				9 900\$
D-7	Produits d'étanchéité pour joints	mètre				5 280\$
D-8	Membrane d'étanchéité	mètre carré				3 366\$
D-9	Nouvelles gouttières et descentes pluviales	unité				10 560\$
D-10	Nouvelle toiture métallique (acier inox.)	mètre carré				22 440\$
D-11	Solins et accessoires en tôle	mètre				7 920\$
D-12	Produits d'étanchéité pour joints	mètre				4 224\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	106 524.00\$

Consolidation administrative
Règlement 1936
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		ANNEXE A-1 Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment Moulin Légaré				
TRAVAUX : Moulin Légaré - Maison du meunier		DOSSIER : B-30.30 DATE : 2021-01-28				
RUES :		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
E	<u>Division 8 - Ouvertures et fermetures</u>					
E-1	Restauration des fenêtres	unité				145 860\$
E-2	Nouvelles contre-fenêtres	unité				51 480\$
E-3	Ébénisterie et extension des cadres	unité				42 900\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	240 240.00\$

Consolidation administrative
Règlement 1936
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			ANNEXE A-1 Travaux de restauration de l'extérieur du bâtiment Moulin Légaré			
TRAVAUX : Moulin Légaré - Maison du meunier			DOSSIER : B-30.30 DATE : 2021-01-28			
RUES :			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
F	<u>Division 32 - Aménagements extérieurs</u>					
F-1	Mur de soutènement, pavés, trottoirs, ensemencement, clôture	allocation				19 800\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	19 800.00\$